

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Présents : Manuel ARRAGAIN Manuel, Amaury FARGES, Yvan JAYET DIT LARAFFE, Michèle LAMBERT, Thibault LEFEBVRE, Jean-Pierre MAULE, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET, Manuel THOMAS, Aurélia TRUNFIO, Mélanie ZIZZO.

Monsieur Jean-Pierre MAULE, doyen de l'Assemblée, ouvre la séance, et donne lecture des différents articles du Code général des Collectivités Territoriales relatifs à l'élection du Maire.

Il demande au Conseil de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Amaury FARGES, plus jeune membre de l'Assemblée, est désigné secrétaire de séance.

1. Election du Maire

Monsieur Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET, Maire sortant, est candidat au poste de Maire.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Par 11 voix, Monsieur Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET est élu Maire. Il prend la présidence de la séance.

2. Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET rappelle au conseil que le nombre d'adjoints à Vions était fixé à deux lors des dernières mandatures. Il propose de maintenir cette organisation.

Monsieur Yvan JAYET s'interroge sur l'opportunité de créer un poste de troisième adjoint, afin de soulager le travail du Maire et des adjoints.

Il est proposé de maintenir le nombre à deux comme dans l'ensemble des petites communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints à deux.

3. Election des adjoints

Monsieur Manuel ARRAGAIN est candidat au poste de Premier adjoint.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Par 11 voix, Monsieur Manuel ARRAGAIN est élu premier adjoint.

Monsieur Jean-Pierre MAULE est candidat au poste de Deuxième adjoint.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Par 11 voix, Monsieur Jean-Pierre MAULE est élu deuxième adjoint.

4. Délégations attribuées par le Conseil municipal au Maire.

Monsieur Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET propose au Conseil, pour le bon fonctionnement des affaires de la Commune, de lui accorder les délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'accorder l'ensemble des délégations prévues au Maire.

5. Indemnités du Maire et des adjoints

Il est proposé de fixer les indemnités du Maire et des adjoints à l'indice brut terminal prévu par les textes :

- 25,5 % de l'indice brut pour le Maire

- 9,9 % de l'indice brut pour les adjoints.

Ce taux tiendra compte de l'évolution annoncée pour 2020 (textes en cours de diffusion par les services de l'État pour application à partir du 28 Mai 2020).

6. Composition des commissions

Commission travaux : Jean-Pierre MAULE, Amaury FARGES, Manuel THOMAS, Thibault LEFEBVRE

Commission Vie du Village : Manuel ARRAGAIN, Aurélia TRUNFIO, Michèle LAMBERT, Mélanie ZIZZO, Yvan JAYET DIT LARAFFE

Commission Finances : Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET, Manuel ARRAGAIN, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Mélanie ZIZZO.

Monsieur Yvan JAYET demande s'il est prévu une commission consacrée à la communication et à la démocratie locale. Il est précisé que ces thématiques seront traitées au sein de la commission Vie du Village, qui réfléchira aux parutions (Collectinfos), à faire vivre le site Internet...

Questions diverses

Les prochaines convocations aux réunions seront adressées par courriel.

Il est précisé que Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET représentera la Commune comme membre titulaire du conseil communautaire de Grand Lac.

Pour conclure, Monsieur SAVIOZ-FOUILLET donne lecture de la charte de l' élu local.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : MERCREDI 3 JUIN 19h30 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 20h50.

Le Maire

Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET



The image shows a circular official seal of the Municipality of Villard-Bon. The seal contains the text 'MAIRIE de VILLARD-BON' at the top, 'Savoie' at the bottom, and '1911' in the center. A handwritten signature in black ink is written across the seal.